

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 décembre 2022

Le Conseil municipal de la Ville de La Rochelle, convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni le 12 décembre 2022 dans la salle dédiée à l'Hôtel de Ville.

**Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Maire**

**Autres membres présents :** Mme Catherine LÉONIDAS, M. Christophe BERTAUD, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Dominique GUEGO, Mme Martine MADELAINE, M. Tarik AZOUAGH, Mme Marielle JAY, Mme Chantal VETTER, M. Olivier PRENTOUT, Mme Danièle CARLIER-MISRAHI, Mme Marie NÉDELLEC, M. Sylvain DARDENNE (sauf à la question n° 7), Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. El Abbes SEBBAR, Mme Anna-Maria SPANO, Adjoint

M. Michel RAPHEL, M. Michel SABATIER, M. Gérard DUBOIS, Mme Chantal MURAT (sauf à la question n° 8), M. Pascal SABOURIN, Mme Josée BROSSARD, Mme Jamila MÂAMERI, M. Jean-Claude COSSET, M. Olivier GAUVIN, M. Franck COUPEAU, Mme Nadège DESIR (à compter de la question n° 2), Mme Aya KOFFI, Mme Tiffany ROY, M. Eric PASQUIER, Mme Carol GUIGARD, Mme Océane MARIEL, M. Thierry TOUGERON, M. Jo BROCHET, Mme Céline JACOB, M. Didier GAUCHET, Conseillers municipaux

**Etaient excusés :** M. Thibaut GUIRAUD (pouvoir à Mme LÉONIDAS), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à M. PRENTOUT), M. Sylvain DARDENNE (à la question n° 7), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à M. FOUNTAINE), M. Michel TILAUD (pouvoir à Mme MURAT, sauf à la question n° 8), Mme Chantal MURAT (à la question n° 8), M. Gérard BLANCHARD (pouvoir à M. GUEGO), Mme Séverine LACOSTE (pouvoir à Mme NÉDELLEC), Mme Delphine CHARIER (pouvoir à Mme VETTER), Mme Mathilde ROUSSEL (pouvoir à M. BERTAUD), Mme Gwendoline NEVERS (pouvoir à Mme MADELAINE, Mme Catherine BORDE-WOHMANN (pouvoir à Mme ROY), Mme Nadège DESIR (à la 1<sup>ère</sup> question), M. Jean-Marc SOUBESTE (pouvoir à Mme MARIEL), Mme Séverine AOUACH-BAVEREL (pouvoir à M. BROCHET), Mme Lucille BLAY (pouvoir à Mme BENGUIGUI)

**Secrétaires de Séance :** Mmes BROSSARD et MÂAMERI

### n° 36

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Rapporteur : M. le MAIRE

***Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Il convient d'actualiser celui-ci.***

Il est proposé les créations et suppressions d'emplois suivantes au tableau des effectifs :

- 1- Dans le cadre de la mutualisation des équipes Courrier de la Ville de La Rochelle et de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au sein de la direction Vie institutionnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est proposé la suppression des sept postes constituant cette

unité courrier de la Ville au titre du transfert des missions ainsi que des agents vers la  
Communauté d'Agglomération de La Rochelle :

- suppression d'un poste permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- suppression de six postes permanents à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

2- Dans le cadre de l'instauration d'un guichet Maison France services à la mairie de proximité de Villeneuve-les-Salines, il est proposé la création de deux postes :

- création d'un poste permanent à temps complet redéployé en interne intégrant le volet insertion professionnelle sur l'ensemble de la Ville relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- création d'un poste permanent à temps complet d'agent polyvalent de proximité France service relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

3- Dans le cadre de la création d'un service commun Propreté Hygiène des Locaux rattaché à la Ville de La Rochelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est proposé la création de neuf postes au titre du transfert des agents issus de la cellule propreté des locaux au sein de la direction du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle vers la Ville de La Rochelle :

- création d'un poste permanent à temps complet de responsable entretien des locaux relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- création de huit postes permanents à temps complet d'agent d'entretien relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal, en accord avec la Commission n° 1 (Administration générale et Cadre de vie) réunie le 7 décembre 2022 :

- d'approuver les créations et suppressions d'emplois telles qu'elles sont détaillées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif de la Ville de La Rochelle.

**CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

Membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 36

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 13

Nombre de votants : 49

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 49

Votes pour : 49

Vote contre : 0



P. Le Maire et par délégation,  
La Première Adjointe  
**Catherine LEONIDAS**

#### **Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.